

Image not found or type unknown



Clés de la copropriété

Par **Zeynab**, le **24/11/2016** à **21:45**

Bonjour, Je suis assistante maternelle et j'ai donné un double des clés aux parents des enfants dont je m'occupe afin de m'éviter des déplacements. Il y a deux portes, une gérée par un interphone et une seconde qui nécessite que je descende deux étage pour les ouvrir. Il me serait trop compliqué de sortir avec 2 enfants en bas âge juste pour ouvrir une porte, sachant que j'habite au 2eme étage. Toutefois, j'ai appris que je n'avais pas le droit de faire cela, il aurait fallu demander l'autorisation à la copropriété. Est-ce vrai? Et si oui, que dois-je faire maintenant? Sachant que qu'un des propriétaires est contre le fait que les parents aient les clefs. Je pense sais changer la serrure de la seconde porte par une serrure/gâche électrique associé à on interphone (je paierai la totalité des frais) mais s'ils refusent les travaux, quel option ai-je?